

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice: 68

Nombre de membres présents lors de la délibération : 9 Nombre de membres ayant donné procuration : 0 Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1

Date de convocation: 06/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à quatorze heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. Lauron - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE, sous la Présidence de Monsieur Nicolas MELIET.

Présents: Mr BEGUE Christophe, Mme CLAVE Gabrielle, Mr FASOLO Robert, Mr JORIEUX Michel, Mr LABURTHE Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion,

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno était remplacé par Mr MILLIEZ Philippe,

Ayant donné procuration: néant

Absents excuses: Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, , Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr THIMOTEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme TUMELERO Hélène.

Absents: Mr ALBINET David, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mme GAUCHE Loretta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mr PHILIP Alain, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROZES Xavier, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme CLAVE Gabrielle.

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 28 juin 2023 n'a pas pu se réunir le 5 juillet 2023 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 6 juillet 2023 à la date du 12 juillet 2023, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

#### Décisions du Président

## 1/ Avenant n°1 au marché relatif au Schéma directeur de l'eau

Considérant que le délai d'exécution de la tranche ferme du marché relatif au Schéma directeur de l'eau a été fixée au 14 mars 2023, que la mission d'arpentage du réseau est une mission essentielle pour la suite de l'étude diagnostic-schéma directeur de l'eau, que cette phase initialement prévue à raison de 3 jours par semaine a pris du retard en raison de jours annulés du fait de problèmes d'organisation internes au SAT, Monsieur le Président a décidé de prendre un avenant n°1 au marché relatif au Schéma directeur de l'eau attribué à la Société Boubée-Dupont Eau et Environnement, afin de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 14 mars 2024, la Société Boubée-Dupont Eau et Environnement acceptant cette prolongation sans contrepartie financière.

## 2/Avenant n°6 au marché de la télérelève

Considérant la nécessité d'intégrer un prix supplémentaire au Bordereau de Prix Unitaires du marché public de télé relève, Monsieur le Président a décidé de prendre un avenant n°6 au marché public de télé relève pour acter l'intégration d'un prix supplémentaire au Bordereau de Prix Unitaires dudit marché pour la fourniture de compteur volumétrique composite coaxial DN 15mm (compteur nu) à hauteur de 31.51 €HT. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public

#### Modification du tableau des emplois et des effectifs

La DGS explique que, suite au départ à la retraite d'un agent, en l'occurrence M. André BOURRET qui est parti au 31 décembre 2022, il convient de modifier le tableau des emplois et des effectifs. Elle rappelle que c'est une obligation que de tenir ce tableau à jour, et de consulter préalablement le Comité Technique ou plus exactement le Comité Social Territorial désormais, afin qu'il émette un avis. Le CST a ainsi donné un avis favorable pour les modifications à apporter au tableau. Dans le tableau transmis dans le rapport de présentation du Conseil syndical, la modification figure au niveau de l'encadré « Technicien d'exploitation de réseaux AEP et EU », dans lequel un poste a été supprimé. M. André BOURRET était agent de maîtrise territorial et occupait un poste à temps plein.

Elle en profite pour rappeler aussi les effectifs dans la sphère contractuelle privée. Aujourd'hui, le SAT comprend 13 fonctionnaires, dont 2 agents en disponibilité. Les deux postes correspondants seront supprimés lors d'un prochain Conseil, puisque le Comité Social Territorial a été consulté en ce sens. 15 personnes en droit privé figurent également dans les effectifs, dont un apprenti et un contractuel à durée déterminée.

Mme Gabrielle CLAVE demande si le salarié parti à la retraite a été remplacé.

La DGS explique que cela avait été fait un petit peu avant

Le Président précise que le Syndicat avait anticipé avec le recrutement de M Max RICHARD, même si ce dernier n'a pas les mêmes missions puisqu'il a été affecté au repérage de fuites.

La DGS précise que M Max RICHARD est arrivé au 1<sup>er</sup> février 2023. Elle signale qu'à la mi-décembre M. Bradley NIUTOUA a été embauché, d'abord en CDD. Elle rappelle que lors du DOB, M. le Président avait proposé de le passer en CDI, ce qui a été fait au bout de 6 mois.

Le Président demande s'il y a des questions? Des abstentions?

M. Michel JORIEUX demande si le personnel est au complet ou s'il manque encore du monde.

La DGS répond par l'affirmative par rapport à ce qui avait été projeté dans le DOB. Elle précise qu'il manquerait quelqu'un au niveau de l'assainissement et que reste en suspens, la question du salarié qui a été pris sur la partie Télé relève puisque pour l'instant, il n'est qu'en CDD et qu'il faudra se poser la question au moment où le CDD arrivera à expiration.

M. Michel LABURTHE demande comment se passe le recrutement.

La DGS explique qu'aujourd'hui, le SAT a beaucoup de difficultés pour trouver des profils qui correspondent aux besoins. Les derniers recrutements ont été faits par une agence de recrutement.

Pour M. Bradley NIOUTOUA, il s'agissait d'une candidature spontanée. M Pablo GUERRERO est un ancien poseur de la Société EAE, sous-traitante de SUEZ, qui a été recruté pour le suivi des compteurs communicants.

Le Président indique que le SAT n'est pas inondé par les candidatures.

La DGS précise que, généralement, les candidatures pointues supposent qu'il y ait des débauchages ailleurs. Ce n'est donc pas très élégant, c'est pour cela que le SAT passe par des agences ou des cabinets de recrutement.

Le Président confirme que pour M. Pierrick FRITSCH et pour M. Max RICHARD, le recrutement s'est fait via un cabinet de recrutement, mais le premier était mobile et le second avait envie de changer de région. Il n'y a pas eu de véritables débauches. Ces agents étaient décidés à partir et c'est RANDSTAD qui les a repérés.

Cela a un coût qui équivaut au moins à un mois de salaire. M. Max RICHARD est une très bonne recrue. De plus, il a acheté à Gondrin et il s'est installé de suite.

M. Michel LABURTHE s'étonne que ce ne soit pas des gens qui aient des compétences par rapport au service de l'eau. Il imaginait que c'était des gens qui avaient des connaissances déjà comme un plombier qui connaît le métier mais il comprend que les plombiers manquant déjà dans le privé, ils sont peu nombreux à chercher un emploi.

Le Président précise qu'en ce qui concerne M. Max RICHARD, ce dernier a 30 ans de métier. Il est conscient que le SAT aurait intérêt à embaucher des gens qui savent travailler, quitte à les payer un peu plus cher, mais il est compliqué de les trouver. De ce fait, il faut aussi former.

M. Michel LABURTHE demande quels sont les critères que le SAT fixe. Qu'est-ce qui est demandé lors de l'entretien ?

Le Président indique que, quand il s'agit de personnes qui sont formées, on se rend vite compte de ce qu'elles peuvent apporter. L'atout majeur chez M. Max RICHARD est son expérience dans le repérage des fuites. Concernant M. Pierrick FRITSCH, c'est quelqu'un qui a fait 18 ans en tant que chef d'équipe chez TOUJA, donc, c'est quelqu'un qui a l'habitude d'encadrer une équipe. Le Président précise qu'il a appelé le Directeur pour comprendre pourquoi il était parti de chez lui et que celui-ci l'a rassuré. Pour les autres salariés, ce sont des gens que le Syndicat a formés. 3 quand même. Il s'agissait d'une formation Pôle Emploi. En réalité, la formation comptait 6 personnes, mais seules 2 sont restées. Quant à M. Bradley NIOUTOUA, il a commencé en CDD à l'essai. Il a fait sa formation sur le tas. Ça passe toujours par un CDD pour s'assurer que les profils conviennent.

La DGS insiste sur le fait que les gens formés, c'est bien mais que les gens engagés, c'est important également.

Le Président estime qu'il faut également être vigilant sur la distance pour le travail. Il est préférable de prendre des locaux. Si le salarié doit faire 30 kilomètres matin et soir pour venir travailler, il pense qu'il risque de trouver plus près de chez lui et le travail de recrutement sera à refaire. Il précise que 4 agents sont partis et qu'il a fallu les remplacer. De plus, il était aussi nécessaire de changer un peu d'état d'esprit, un peu de politique, un peu d'organisation et il semblerait que cela soit devenu plus facile maintenant qu'il y a des nouveaux. Les anciens faisaient bloc contre la direction parce qu'ils ne voulaient pas que ça change, attachés à leurs habitudes. Conscient que ces changements prendraient 2 à 3 ans, le Président fait part de son sentiment qu'une meilleure ambiance est revenue, et qu'il y a des agents plus motivés. Il signale qu'il a même eu les félicitations sur le terrain de gens qui lui ont dit : « ils se bougent ». Ça prend du temps. Il a conscience que le nombre d'employés est important mais cela est dû au fait que l'outil est très complexe techniquement et qu'aujourd'hui, il est en mauvais état. Beaucoup de temps est nécessaire pour réparer des fuites parce que le réseau n'a pas été refait. Normalement, 2 % du réseau aurait dû être refait chaque année. A raison de 2 % sur 20 ans, cela représente 14 km par an multipliés par 20, soit 280 km qui n'ont pas été renouvelés. Aujourd'hui, le SAT ne pourra pas rattraper ce retard. Le coût financier est énorme. Malgré tout, il constate que tout est en train de se stabiliser. Il rappelle qu'il avait été envisagé de faire une équipe « travaux » qui ne ferait que des travaux et du remaniement. Il souligne qu'il n'y a que ça qui manque pour faire les km.

M. Michel LABURTHE demande quelle est la longueur du réseau à vérifier. Le Président indique qu'il y a 700 km de réseau. La DGS image en indiquant qu'il s'agit de la distance d'ici à MONTPELLIER aller-retour et précise que c'est gigantesque. Le Président choisit un autre exemple en parlant d'ici à PARIS ; aller.

M. Michel LABURTHE s'interroge sur le nombre d'années nécessaires pour refaire tout le réseau.

Il précise que cela dépend des moyens mis en place. Il peut être décidé de faire 10 % par an mais il est nécessaire de s'interroger sur la capacité du SAT à budgétiser ce volume de renouvellement.

M. Michel LABURTHE s'inquiète pour les abonnés qui vont ainsi subir 10-15 ans d'augmentation à cause du réseau fuyard.

Le Président rappelle que les réseaux existent depuis 1947, que les matériaux n'étaient pas les mêmes à cette époque et le travail non plus. Il n'y avait pas de plan de recollement. Il se félicite du fait qu'aujourd'hui, les grosses fuites découvertes sur Montréal permettent de récupérer 40 m³ par jour. Fuites que l'on ne voyait pas.

Le Président indique que tous les travaux faits par les prédécesseurs étaient nécessaires. Le château d'eau, les stations d'épuration et les forages qui ont sécurisé l'approvisionnement. Cependant, l'entretien et le renouvellement ont été négligés. Si le niveau d'entretien avait été plus important depuis 15 ans, le SAT n'en serait pas là. Il faut désormais se projeter sur l'avenir. Pour ce faire, le schéma directeur de l'eau sera un outil indispensable pour inventorier le réseau et définir les priorités. Quand le schéma directeur de l'eau sera finalisé d'ici un an environ, il sera possible de se projeter sur 10 ans et le Comité Syndical devra arbitrer un programme de renouvellement : 10 km, 100km, voire plus, en fonction des données du schéma et d'autres paramètres comme les taux bancaires.

La DGS explique qu'au vu du contexte, certaines choses vont changer. Elle indique que le SAT a été approché la semaine dernière par l'Agence de l'eau qui a souhaité auditionner M. Nicolas BOURDIOL et elle-même pour connaître les besoins du Service, ses projets à moyen et long termes et les domaines pour lesquels il faudrait que l'Agence de l'eau vienne en renfort financièrement. Bien évidemment, les réseaux ont été cités puisqu'aujourd'hui, ils ne bénéficient pas de subventions. Aujourd'hui, l'abonné paie 100 % du renouvellement des réseaux. Cela laisse peu de marge de manœuvre au regard de la physionomie du budget actuel.

M. Michel LABURTHE demande s'il est possible de se servir des anciennes canalisations, parce qu'il lui semble que maintenant, même pour les habitations, on part sur des tuyaux qui sont plus petits.

Le Président répond par la négative expliquant que les réseaux sont sous-dimensionnés parce qu'à l'époque, il y avait moins de monde, la consommation d'eau était moindre.

La DGS évoque également les problèmes de calcaire à l'intérieur des réseaux.

Le Président explique qu'il aurait également souhaitait que des essais soient effectués en diminuant la pression sur certains réseaux d'un demi-kilo car la pression augmente le risque de fuites et augmente les consommations aussi. C'est des choses qu'il faut faire, mais le problème c'est que le territoire n'est pas plat comme dans les Landes. Celui qui est dans le fond du vallon ne sera pas gêné par la diminution de pression, mais celui qui est en haut de la colline risque de l'être un peu plus.

M. Michel JORIEUX rappelle que le problème des réseaux est un problème national. Il ne concerne pas que notre région.

Le Président confirme. Il explique que le Syndicat aurait récupéré artificiellement 2 ou 3 % en terme de rendement, et que le travail sur les fuites se fait sentir, même si ce n'est que le début de la démarche.

La DGS souligne que ce n'est pas artificiel, mais bien réel.

Le Président indique que c'est bien réel mais qu'il y a aussi un peu d'augmentation par rapport aux compteurs qui facturent juste, en comparaison à des compteurs qui sous facturaient parce qu'ils étaient vieux.

De plus, 2 mois de travail sur les relevés manuels de compteurs vont être récupérés. En effet, il y avait quand même 2 mois et demi par an où 4 à 5 agents ne faisaient que relever les compteurs. Ces heures-là sont récupérées. Il est certain que toutes ces évolutions vont payer, mais qu'il va falloir du temps.

La DGS précise que, par rapport au rendement, il faut quand même relativiser par rapport à la configuration du réseau. On est en milieu rural, le réseau est important. Elle a pris connaissance d'un article récemment qui citait Cholet, par exemple qui a 100 % de rendement. En revanche, certaines communes en montagne ont moins de 50 % de rendement, parce qu'elles n'ont pas de moyens financiers, que les réseaux sont très longs, et que pour raccorder chaque maison, cela représente des coûts importants par habitant. Du fait, le réseau fuit. C'est une réalité du terrain.

Le Président estime que c'est vital pour le développement économique, parce que des nouvelles ressources, il n'y en a pas. Si les élus veulent installer des entreprises et des résidents, il faut récupérer l'eau perdue. C'est mathématique. Il n'y aura pas d'autres forages. L'augmentation du taux de rendement permettra d'accompagner le développement économique des 20 prochaines années. Autrement, le risque est de devoir refuser des permis dans quelques temps.

La DGS explique que le SAGE de la NESTE et le SAGE des Eaux souterraines disent très clairement dans les objectifs, qu'il faudra réfléchir à l'aménagement du territoire.

Mme Gabrielle CLAVE signale que c'est en route avec le SCoT.

La DGS précise que le SAGE est supérieur au SCoT.

Mme Gabrielle CLAVE le confirme indiquant que le SCoT se met au pli des règles dictées par le SAGE.

Les débats étant clos, le Président poursuit la présentation de la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Considérant la délibération n°2022-027 du 6 juillet 2022 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant le départ à la retraite d'un agent du cadre d'emploi des agents de maîtrise, à la date du 31 décembre 2022,

Considérant que les membres du Comité social territorial, réunis le 6 février 2023, ont émis l'avis suivant à la proposition du Syndicat Armagnac Ténarèze de suppression de ces trois postes permanents :

- Collège des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité des membres présents
- Collège des représentants du personnel : favorable, à la majorité des membres présents Le Comité syndical décide à l'unanimité,
  - > De supprimer un poste de technicien d'exploitation de réseaux AEP et EU du cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrise ou des techniciens
  - D'autoriser le Président à modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit, les crédits afférents étant inscrits au budget.

Emplois	Effectifs		Durée	Codes diamones
	pourvus	vacants	hebdo	Cadre d'emploi
DGS	1	0	35h	Cadre d'emploi des attachés
Responsable administratif	1	0	35 h	Cadre d'emploi des rédacteurs ou des attachés
Assistant de prévention	1	0	35h	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise
Service administratif	3	0		
Responsable technique	1	0	35 h	Cadre d'emploi des ingénieurs
Responsable d'exploitation de réseaux AEP	1	0	35 h	Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des techniciens
Technicien d'exploitation de réseaux AEP et EU	5	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrise ou des techniciens
Technicien Assainissement	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise
Electromécanicien - Agent de maintenance des équipements	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise
Agent d'exploitation travaux de réfection et d'extension AEP et EU	1	0		Cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrise
Contrôleur ANC	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs
Service technique	10	0		
Total	13*	0		

<sup>\*</sup>Dont deux agents en disponibilité

Emplois	Effectifs		Durée	Codro d'amplei
	pourvus	vacants	hebdo	Cadre d'emploi
Comptabilité-secrétariat	1	0	35 <mark>h</mark>	CDI
Comptabilité / GRH	1	0	35 h	CDI

		- Interest	11	<u>- 101 - 1</u>
Secrétariat général	1	0	35h	CDI
Gestionnaire des abonnés	2	0	35 h	CDI
Service administratif	5	0		
Chef d'équipe	1	0	35h	CDI
Responsable stock, véhicules, assistant devis	1	0	35h	CDI
Agent d'exploitation travaux de réfection/extension AEP et EU	5	0	35h	CDI
Electromécanicien - Agent de maintenance des équipements	1	0	35 h	CDI
Référent télé relève	1	0	35h	CDD
Apprenti électromécanicien	1	0	35h	CDD du 01/09/2022 au 31/08/2023
Service technique	10	0		
Total	15	0		

Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne

La DGS aborde le sujet suivant concernant une ligne de trésorerie.

L'année dernière à la même époque, le Comité Syndical avait été sollicité pour une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie est importante car le S.A.T. jongle sur deux facturations annuelles, l'une généralement au Printemps, l'autre à l'Automne. Qui dit facturation, ne dit pas forcément rentrée d'argent immédiate derrière puisque le paiement des recettes s'étire sur une période de plusieurs mois et cette ligne de trésorerie est nécessaire pour pouvoir assurer les charges mensuelles. Les conditions de cette ligne sont les mêmes que l'année dernière. Il s'agit d'une ligne de 500 000 euros, d'un taux d'intérêt €STER flooré à 0 + une marge de 0,81 %. L'année dernière, l'€STER flooré était inférieur à 1, aujourd'hui, il est autour de 3 ; donc, ça fait évidemment un taux pour la ligne de trésorerie plus important, elle coûtera plus cher en fonction des tirages qui seront faits. La commission d'engagement est toujours de 750 euros. La commission de mouvement de 0,03 % et la commission de non-utilisation de 0,30 %.

Cette année, un tirage de 400 000 euros a été effectué et il faudra ainsi rembourser ce tirage avant le 31 août juste au moment où une nouvelle ligne de trésorerie sera sollicitée puisqu'elle démarrera au 28 août.

Le Président pense que les taux ne sont pas très élevés.

La DGS précise que les taux sont corrects au regard des taux qui se pratiquent aujourd'hui. Le taux de  $l' \in STER$  est fixé le jour du tirage.

Les débats étant clos, le Président propose de passer au vote.

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil syndical a, à l'unanimité, pris les décisions suivantes :

#### Décision 1:

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le SAT décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 500 000 Euros
 Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable
 €STER (flooré à 0) + marge de 0,80 %

à chaque demande de versement des fonds :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : Néant

- Commission d'engagement : 750 Euros prélevés en une fois

- Commission de mouvement : 0,03 % du montant cumulé des tirages réalisés

périodicité identique aux intérêts

- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen

des tirages au cours de chaque période et le

montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

#### Décision 2:

Le Conseil Syndical autorise Nicolas MELIET, Président du SAT, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

#### Décision 3:

Le Conseil Syndical autorise Nicolas MELIET, Président du SAT, à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

# Questions diverses:

- La DGS indique ensuite qu'il a été mis dans le rapport de présentation du Conseil syndical un tableau à titre d'information, avec une liste des factures à viser. Ce tableau est transmis afin que chacun des élus puissent regarder au niveau de sa commune s'il y a des informations erronées ou des situations à vérifier. De la sorte le SAT peut bénéficier des informations que les élus détiennent sur leurs administrés et que le Syndicat n'a pas au niveau de ses abonnés, comme cela avait été le cas, la dernière fois sur la commune de FOURCÈS.
- Enfin, elle signale, à titre d'information, que le Syndicat a été avisé que le plan Vigipirate été-automne a été activé depuis le 21 juin 2023 ; elle rappelle que ce plan Vigipirate est un plan Vigipirate « sécurité renforcée, risques attentat ». En ce qui concerne le Syndicat, il s'agit de risques repérés sur la pollution de l'eau et sur les intrusions informatiques, mais les Communes ont certainement reçu l'arrêté qui a été envoyé fin juin à toutes les collectivités.

La DGS précise qu'elle n'a pas d'autres questions diverses.

• Le Président évoque un sujet qu'il a oublié de mettre à l'ordre du jour mais qui sera traité lors du prochain Comité Syndical. Il s'agit d'une demande par rapport aux dégâts qui ont été occasionnés par les orages des 20 et 21 juin. En effet, il y a eu des gens qui ont eu besoin d'eau, des besoins ponctuels pour nettoyer les dégâts. Il proposera à ce moment-là de faire un geste pour les personnes concernées. Le recensement se fera par l'intermédiaire des Mairies.

La DGS indique qu'un message a été adressé à la Commune de MOUCHAN; c'est elle qui a été le plus impactée. Un tableau a été établi afin que le Maire puisse renseigner le nom des personnes qui auraient eu des besoins. Le Président pense qu'il est important que la Mairie cautionne bien que les informations soient facilement vérifiables. L'action ne va pas être couteuse pour le S.A.T. mais il lui semble important de faire un geste.

Le Président précise qu'il s'agit de personnes qui se sont retrouvées avec une cave inondée... Il a conscience que l'économie que ces gens vont réaliser n'est pas importante, peut-être  $20 \text{ m}^3$ , mais il s'agit d'être solidaires.

Robert FASOLO indique qu'ainsi les gens pourront dire que le Syndicat a fait un geste mais effectivement, ça n'ira certainement pas chercher loin.

Le Président pense que cela va nous coûter plus cher en gestion pour le faire, mais il estime que c'était une demande légitime de M. TOUHÉ-RUMEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les personnes présentes d'avoir fait l'effort de venir.

La séance est levée à 14h30 Le 12/07/2023

Le secrétaire de séance,

Gabrielle CLAVE

SERVICE
EAU - ASSAINISSEMENTO
Tél. 05 92 09 92 59

Nicolas MELIET